FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DE PROJET (FIP)

TYPE DE PROJET: PROJET DE GRANDE ENVERGURE
TYPE OF TRUST FUND: CAISSE DU FEM

PARTIE I: RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

Titre du projet:	Création du complexe d'AP Conkouati– Dimonika et la mise en œuvre d'un modèle de participation des communautés locales et du secteur privé pour améliorer l'efficacité de la gestion des AP - CDC & CPSPM.		
Pay(s):	République du Congo	**ID du Projet FEM:**	
Agence (s) du FEM	PNUE	**ID Agence du Projet FFEM:**	01196
Autre (s) partenaire(s) d'exécution:	Division de la Conservation de la Nature, Ministère du Tourisme et de l'Environnement	**Date de resoumission:**	22octobre, 2013
Domain (s) d'intervention du FFEM:	Biodiversité	**Durée du Projet (Mois)**	48 mois
Nom du programme parent (si applicable):	RAS	**Frais d'Agence (US$):**	**274,496**

A. INDICATIVE DU CADRE STRATÉGIQUE DU DOMAINE D'INTERVENTION:

Objectives du Domaine d'intervention	**Fonds FEM**	**Montant indicatif de la subvention ($)**	**Cofinancement indicatif ($)**
BD1: Améliorer la durabilité des systèmes d'aires protégées	Fonds FFEM	1, 280,724	5,181,600
BD2: Intégrer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable dans la production des paysages terrestres, paysages marins et des secteurs	Fonds FFEM	1,608,710	9,818,400
Coût total du projet		**2, 889,434**	**15, 000,000**

B. CADRE LOGIQUE INDICATIF

C.

Titre : Création du complexe d'AP Conkouati– Dimonika et la mise en œuvre d'un modèle de participation des communautés locales et du secteur privé pour améliorer l'efficacité de la gestion des AP - CDC & CPSPM

Objectif du Projet: Assurer la conservation et la gestion effective de la biodiversité à travers la création du complexe d'AP et la mise en œuvre d'un modèle de participation des communautés locales et du secteur privé.

Composante du projet	**Type de Subvention**	**Résultats attendus**	**Produits attendus**	**Fonds FEM**	**($) Montant Indicatif de la Subvention ($)**	Cofinancement ($)
1. Aires protégées et les corridors de biodiversité	AT[1]	1.1.Complexe d'AP Conkouati - Dimonika créé et l'amélioration de l'efficacité de la gestion assurée <u>Indicateurs:</u> 93.300ha de nouvelle aire protégée classée couvrant 13,39% de la superficie du projet et augmentera AP nationale de 13% à 13,28% METT d'AP augmenté, passant de 4 (basé sur l'Évaluation 2011 de l'UICN) à au moins 7 Nombre d'espèces gravement souffrantes de braconnage dans la zone du projet (éléphant, l'hippopotame et les grands singes) de référence établi la première année du projet, s'est stabilisé à moyen terme du projet et réduit à au moins 10% à la fin du projet (tel que défini par Aichi Objectif 12)	1.1.1 Au moins une (1) Aire Protégée (Réserve Forestière de Ntombo) créé et son plan de gestion élaboré et validé 1.1.2. Un (1) couloir biologique (Forêt de Dimonika-Ntombo - Tchimpounga) créé et le plan d'utilisation des terres élaborés 1.1.3 Un complexe AP (Conkouati - Dimonika - Tchimpounga) créé	GEF TF	800,000	4, 722,076

INDICATIVE DE CO-FINANCEMENT POUR LE PROJET PAR SOURCE ET PAR NOM SI DISPONIBLE ($)

[1] AT: Assistance technique qui comprend le renforcement des capacités, la recherche et le développement

		3 actes du gouvernement créant le nouveau AP, le couloir et le complexe 1 plan d'utilisation des terres pour le corridor biologique de la forêt Ntombo 1 Plan de gestion pour la forêt Dimonika-Ntombo et Tchimpounga couloir biologique Cartes de l'AP disponibles Outils (Approches et stratégies y compris celle demandée pour sécuriser AP) pour maintenir la connectivité écologique dans le complexe AP				
2. Participation communautaire et du secteur privé	AT/Inv	2.1. Efficacité de gestion d'aires protégées améliorée à travers la participation communautaire et du secteur privé renforcées <u>2.2. La connectivité écologique de l'AP complexe (Conkouati –Dimonika - Tchimpounga) est connue et maintenue</u> <u>Indicateurs</u> Le taux d'incidents de braconnage a diminué de 25% par rapport à la ligne de base Le nombre d'arrestation et la condamnation ont augmenté d'au moins 25% par rapport à la ligne de base de 4%,	2.1.1. Un modèle national sur la participation communautaire et du secteur privé dans l'AP basé sur des modèles en cours dans le pays et la région est mis en œuvre dans la zone du projet 2.1.2 Nouvelles USLABs créées pour le Complexe Conkouati - Dimonika - Tchimpounga avec des options de moyens de subsistance 2.1.3. Comité de conservation communautaire (CCC) et Conseil de gestion de conservation communautaire (CGCC) établis dans l'AP pertinente 2.1.4 Une sensibilisation accrue de la communauté locale afin de	GEF TF	1, 481,125	7, 468,400

		Le nombre de patrouilles des eco-guards a augmenté d'au moins 50% (257) de 171 agents (la base de référence 2009) La fragmentation de l'habitat naturel autour de AP a diminué de 50% par rapport à la ligne de base (qui est de 12 pour Conkouata et 18 Dimonika selon l'UICN / PACO 2011 tableau de bord) en raison d'activités durables Le taux d'incendie de forêt réduit à au moins 50% par rapport à la ligne de base qui est de 12 à Tchimpounga et 4 Conkouati selon l'UICN / PACO 2011 tableau de bord. Rapport sur le forum national sur la communauté et la participation du secteur privé dans la gestion des AP Approche nationale / modèle sur la communauté et l'engagement du secteur privé dans la gestion efficace AP Au moins 3 USLAB créé ou à renforcer, y compris avec le matériel de transport Au moins 3 organisations communautaires de base, établi pour soutenir les efforts de conservation Au moins 2 initiatives des communautés locales soutenues	réduire les conflits et soutenir les activités de conservation 2.1.5 Initiatives locales de développement pertinentes pour la conservation de la biodiversité soutenues 2.1.6. Un (1) programme est conçu et mis en œuvre dans la zone du projet visant à renforcer et/ou développer les capacités et développer les compétences des eco-guards, les communautés locales et les leaders d'opinion en matière de gestion durable, y compris l'application de la loi et de l'utilisation de la biodiversité			

		Au moins 3 bonnes pratiques promues dans le secteur agricole (agriculture, pêche) et minières (extraction minière secteurs)				
3.Politiques favorables, environnement réglementaire et institutionnel pour soutenir la conservation	TA/Inv	3.1. Les bonnes pratiques de gestion adoptées dans le Complexe d'AP Conkouati - Dimonika - Tchimpounga <u>Indicateurs</u> Au moins un (1) des systèmes / méthodologie établie pour suivre et générer des informations scientifiques relatives à la biodiversité et aux services environnementaux Au moins 2 des politiques / réglementation (l'acte sur l'anti-braconnage et ou USLAB, la gestion de la pollution), revu ou appliquées 1 comité de coordination intégré anti-braconnage en place et opérationnel	3.1.1. Un Observatoire de la Biodiversité et des systèmes de suivi environnemental pour améliorer la compréhension scientifique de la valeur de la biodiversité est développée et mis en œuvre 3.1.2 Politiques et réglementations nationales relatives a la conservation et la revue de gestion de la biodiversité et appliquées pour éviter les activités illégales et non durable 3.1.3. Un mécanisme est établi qui comprennent la coopération transfrontalière à soutenir l'application et de renforcement des capacités parties prenantes nationale clés à agir contre ou à combattre les activités illégales	GEF TF	470,717	2, 000,000
Sous-Total					**2,751,842**	14,190.476
Coûts de gestion de projet (CGP)[2]				GEF TF	137,592	809,524
Coût total du projet					**2, 889,434**	**15,000,000**

[2] A calculer comme pour cent du montant

Sources de Cofinancement	Nom du Co-financier	Type de Cofinancement	Montant ($)
Gouvernement national	Ministère du Tourisme et de l'Environnement	En nature (équipements de bureau, temps du personnel, logistique)	500,000
Gouvernement national	Ministère du Tourisme et de l'Environnement	En espèces (Revenue d'écotourisme)	1, 000,000
Gouvernement national	Ministère du Développement Durable et de la Foresterie	En nature (équipements disponibles dans les parcs, le temps du personnel, logistique)	500,000
Gouvernement national	Ministère du Développement Durable et de la Foresterie	En espèces (5%) prévu pour la gestion des parcs	735,000
Gouvernement national	Ministère des Mines	En nature	100,000
Gouvernement national	Programme d'Appui au Développement Agricole	En espèces	1, 000,000
Gouvernement national	Centre de Recherche Forestière du Littoral (CRFL)	En nature	100,000
Gouvernement national	Service National de Reboisement	En nature	100,000
Bilatéral	PRODER 3-Développement rural	En espèces	500,000
Bilatéral	FFEM – activités alternative;	En espèces	500,000
Bilatéral	NEU - fond de surveillance	En espèces	300,000
Bilatéral	WALLACE - Recherche and gestion	En espèces	200,000
Bilatéral	USFWS - Suivi des tortues, des grands singes, des éléphants et la surveillance du personnel anti-braconnage	En espèces	300,000
Multilatéral	UNESCO avec les fonds de CAWFI funds	En espèces	300,000
Gouvernement national	Agence nationale pour les aires protégées	En nature	500,000
Gouvernement local	Commune de Madingokoye	En nature	50,000
Gouvernement local	Commune de Mvouti	En nature	50,000
Gouvernement local	Commune de Pointe Noire	En nature	150,000
OSC	Wildlife Conservation Society (WCS): Projet d'appui à la gestion du parc;	En espèces	500,000
OSC	RAPAC (Réseau des aires protégées d'Afrique Centrale)	En nature	50,000
OSC	COGEREN –Avec le soutien de WCS à sensibiliser les pêcheurs	En espèces	100,000
OSC	Jane Goodall Institute and Rénatura : sensibilisation	En espèces	500,000
OSC	WWF (à l'appui des activités alternatives);	En espèces	200,000
OSC?	ADEMA (multiplication végétative);	En espèces	50,000

OSC	HELP (Habitat Ecologique et Liberté des Primates) - sanctuaire et projet de réhabilitation des chimpanzés orphelins, chimpanzé réintroduction et projet de recherche dans la région du Triangle de l'ancienne réserve de Conkouati	En espèces	500,000
OSC	John Aspinall –Réintroduction de gorilles et Chimpanzés dans en Lesio-Louna	En espèces	300,000
OSC	Le Groupe d'Etudes et de Recherche sur la Diversité Biologique (GERDIB)- Station de Recherche de Dimonika (STARDI)	En nature	100,000
OSC	CERVE – Domestication des plantes médicinales		100,000
Fondation	Fonds de Développement Local	En espèces	1,000,000
Agence de FFEM	PNUE/REDD	En espèces	765,000
Agence de FFEM	PNUE/GRASP	En espèces	300,000
Agence de FFEM	PNUE/Lifeweb	En espèces	150,000
Secteur privé	CIB/OLAM – Congolaise Industrielle de bois - Projet de périphéries des parcs (PROGEPP)	En espèces	1,000,000
Secteur privé	Operator Oil Maurel& Prom - Appui pour le anti-braconnage	En espèces	500,000
Secteur privé	UFA Dzanga-Mokab	En espèces	500,000
Secteur privé	Sintou Potash	En espèces	500,000
Secteur privé	Maurel& Prom and Perenco	En espèces	500,000
Secteur privé	Company TOTAL	En espèces	500,000
Total de Cofinancement			**15, 000,000**

D. INDICATIF DES RESSOURCES DU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE ($) DEMANDEE PAR L'AGENCE, DOMAINE D'INTERVENTION ET PAYS

Agence de FFEM	**Type de Fond**	**Focal area**	**Pays Nom/Global**	**Montant de la subvention ($) (a)**	**Frais d'Agence ($) (b)**	**Total ($) (a+b)**
PNUE	GEF TF	Biodiversité	République du Congo	2, 889,434	274,496	3, 163,930
Total de Ressources de la subvention				**2, 889,434**	**274,496**	**3, 163,930**

E. SUBVENTION DE PRÉPARATION DES PROJETS (PPG)

Veuillez cocher la case appropriée pour PPG comme nécessaires pour le projet en fonction de la subvention de projet du FEM

	Montant demandé ($)	Frais d'Agence FFEM pour le PPG ($)
(jusqu'à) 100 k $ pour des projets jusqu'à et y compris 3 millions de dollars	106,000	10,070

PPG MONTANT DEMANDE PAR L'AGENCE (IES), DOMAINE (S) ET (S) PAYS D'AMF ET / OU MTF

Agence de FFEM	Type de subvention	Domaine	Nom de Pays	(in $)		
				PPG (a)	Frais d'Agence (b)	Total c = a + b
PNUE	FFEM TF	Biodiversité	Congo	106,000	10,070	116,070
Montant total de PPG				**106,000**	**10,070**	**116,070**

PARTIE II: JUSTIFICATION DU PROJET

A. APERÇU DU PROJET

A.1. Description du projet (2+)

Veuillez voir Annexe 2: Carte qui montre la zone du projet (Conkouati-Douli-Dimonika-Tchimpounga)

A.1.1. Les problèmes de l'environnement mondial, les causes profondes et les barrières qui doivent être relevées

Afin de garantir la conservation et la gestion durable de la biodiversité, plusieurs aires protégées (AP) ont été créés en République du Congo. Initialement, le réseau d'aires protégées du Congo couvre une superficie d'environ 2.680.842 ha. Dès 1990, cette surface a augmenté à 4.353.500 ha (13% du territoire national). Les aires protégées du Congo sont divisés en six grandes catégories: les parcs nationaux, les réserves naturelles, les réserves fauniques, les réserves communautaires, les réserves spéciales ou sanctuaires de la faune et des aires de chasse d'intérêt (Annexe 1: liste des AP au Congo).

La zone du projet (**République du Congo partie de l'écosystème de Mayombe**) qui est situé dans la partie nord - ouest du pays, est composée de trois (3) zones protégées (parc national de Conkouati - Douli, Réserve de la biosphère de Dimonika et le sanctuaire de chimpanzés de Tchimpounga). En l'absence de description générale de la zone, les 3 AP constituant la région peuvent fournir une compréhension générale du contexte de l'environnement. Les problèmes clés de l'environnement de ces AP sont résumés dans le Tableau 2.

Tableau 1: AP actuelle dans la zone du projet

Aires protégée	Couverture	Année de classement	Location	Type de végétation
Parc national de Conkouati-Douli	504.950 HA	2000	District de Kouilou	forêts, savanes, marine
Parc national de Dimonika	136.000	1988	Mvouti	forêts, savanes
Sanctaure de Tchimpounga	55 526	1999	District de Kouilou	forêts, savanes

Parc national de Conkouati-Douli: Classé comme site Ramsar, le parc national de Conkouati-Douli est situé sur la côte Atlantique, près du parc national de Mayumba au Gabon. Le parc intègre une représentation marine (24%) de la surface totale. Ce parc présente une grande diversité d'habitats: écosystème lagunal, savanes en mosaïque et les forêts secondaires, les lacs et rivières, mangroves, forêts marécageuses en raphia, des forêts

denses et «Yombé» des forêts dans les zones où il y a persistante de la brume de montagne. Plusieurs espèces terrestres et marines sont bien représentées dans le parc: éléphant, le buffle, l'hippopotame, le léopard, le chimpanzé, le gorille, le mandrill, la baleine, le dauphin, le Lamentin, et les tortues marines. Le parc a l'eau saumâtre le plus important des régions côtières du pays. Il est composé de Conkouati Laguna (17 km et 24 km2), quatre lacs (Tchibinda, Tchivoka, Manzimaniounvouand Tchimpa.

Réserve de Biosphère de Dimonika: Situé dans le district de Mvouti la Réserve de biosphère Dimonika est un site MAB / UNESCO, situé dans écosystème de Mayombe, en zone vallonnée. La frontière sud de la réserve est composée de la route nationale et le long de sa longueur, Brazzaville - voie ferrée Pointe-Noire. La forêt tropicale est dans la nature. La végétation se compose principalement de forêts tropicales. Espèces emblématiques rencontrés sont: chimpanzé, gorille, céphalophe bleu, céphalophes à dos jaune, céphalophe noir soutenu, Pangolin, guenon De Brazza, place guenon nez, Mandrill, etc. La réserve abrite 275 espèces d'oiseaux, dont 266 utilisent le réserve comme site de reproduction.
.

Réserve des Chimpanzés de Tchimpounga: Situé à 33 km de Pointe-Noire, la Réserve des Chimpanzé de Tchimpounga est situé dans le département du Kouilou entre le Hinda et districts Madingo. La réserve intègre un sanctuaire où les chimpanzés captifs sont soignés avant leur libération. Réserve Tchimpounga se compose d'une mosaïque de savanes », des forêts galeries et une forêt marécageuse située en partie dans le Nord. L'aire protégée n'a pas fait l'objet d'un inventaire. Selon certaines études biologiques et les résultats des observations faites lors des patrouilles, la réserve accueille principalement des petites antilopes, petits carnivores et des primates.

Tableau 1: Principaux problèmes d'environnement dans l'AP de la zone du projet (Source: Évaluation des AP au Congo, PNUE-WCS, 2013)

Aires protégée	Couverture	Pressons	Statuts
Réserve de Biosphère de Dimonika	136,000 ha	L'exploitation illégale du bois pour la construction locale et le marché international à Pointe Noire L'exploitation illégale des ressources minérales sous forme de mines d'or; Conversion de la forêt à l'agriculture de subsistance par les communautés locales; Le braconnage de nombreuses espèces pour alimenter les routes commerciales qui fournissent la viande de brousse La pêche illégale à la dynamite et le poison (produits chimiques).	**Réserve de** MAB
Réserve des Chimpanzés de Tchimpounga	55 ,526 ha	Les feux de brousse causés par la collecte de champignons de saison; Braconnage essentiellement piégeage pour les besoins de subsistance de la communauté et aussi la chasse commerciale de viande de brousse; L'exploitation des ressources végétales pour le charbon et le bois; Bois artisanal pour alimenter la ville de Pointe-Noire, et	Sanctuaire de faune

		Conversion de l'utilisation des terres de la zone protégée par une société minière de la potasse chinoise dans la zone protégée (phase de prospection).	
Parc national de Conkouati-Douli	504, 950ha	Le braconnage affecte l'ensemble du parc et une grande variété de faune. Les Activités de la surpêche à l'échelle industrielle se produisent sur toute la zone marine protégée. L'exploitation minière artisanale. La Pollution de l'eau par l'huile. La Conversion des terres du parc par l'agriculture sur brûlis et l'installation de l'exploitation industrielle des minerais dans la zone d'écodéveloppement et Les feux de brousse incontrôlés, liés aux activités humaines (agriculture, etc) et qui ont lieu dans le domaine de l'écodéveloppement.	

A.1. 2. Les barrières clés à la conservation et la gestion durable de la biodiversité:

En dépit de son importance écologique, la forêt de Mayombe (qui comprend la zone du projet), et en particulier sa partie sud, a été soumis à des décennies de dégradation intensive, à travers l'utilisation non durable des ressources naturelles et très peu de protection. La plupart des collectivités locales de la région de la forêt du Mayombe se fondent principalement sur l'agriculture de subsistance, l'élevage de petite échelle, l'exploitation forestière anarchique, le braconnage et la pêche pour leur subsistance. Les barrières clés à la conservation de la biodiversité dans la région comprennent:

- Les objectifs nationaux de développement accordent actuellement un rôle central pour le développement agricole et minier. La nouvelle vision du pays est de devenir un pays émergent en 2025. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a mis l'intensification de l'agriculture et du développement minier au premier plan de sa stratégie pour réaliser cette vision. Toutefois, cela est en quelque sorte contredit la vision dans les premiers jours de l'indépendance, qui mettait le secteur forestier au centre du développement et avait divisé le pays en Unités foresterie d'Aménagement dans lequel les minéraux pour l'industrie minière sont découverts et les permis d'exploration et d'exploitation future sont accordées. Vision actuelle de développement national place une attention très limitée à la conservation. Les réglementations, normes, les politiques et la prise de décisions dispersés, parfois insuffisantes dans de nombreuses institutions gouvernementales qui ne facilitent pas la situation.
- Cependant, il ya des tentatives d'élargir l'approche de l'exploitation forestière certifiée dans le nord du Congo à d'autres parties du pays
- Système de contrôle fragile et d'application du droit: le gouvernement a élaboré divers cadres réglementaires notamment les codes environnementaux et forestiers, et la loi sur la faune. Cependant, le système de control qui est principalement constitué avec gardes forestiers bien au-dessous des exigences minimales. Gardes sont en nombre limité, souvent pas formés professionnellement, et moins armé lorsqu'on les compare avec les braconniers qui sont souvent des groupes armés avec des armes lourdes (et surtout pas la nationalité mais venant de pays voisins). Une pleine coopération avec les communautés locales et l'amélioration des capacités nationales d'application de la loi permettra de compenser ce manque de contrôle adéquat et la capacité d'application de la loi.

- Moins de considération pour le développement socioéconomique des activités de communautés locales dans les efforts de conservation dans les régions. Les efforts de conservation en cours ne sont pas pleinement engagés avec les communautés locales afin d'inclure le développement local et de subsistance pour les communautés dans le cadre de la stratégie globale de la conservation. Cela conduit à un manque de collaboration adéquate de ces communautés à la conservation de la biodiversité.
- Haut niveau de pauvreté au niveau local avec une pression conséquente sur les ressources naturelles en particulier de la faune. Le niveau de pauvreté des communautés locales se traduit par la contribution des pauvres populations locales à l'exploitation illégale des ressources naturelles car elles sont le seul qui a la pleine connaissance de la région qui est difficilement accessible par l'extérieur. Par conséquent, les braconniers utilisent des incitations financières pour acheter la confiance et le soutien de ces communautés et accéder aux ressources naturelles en particulier la faune.

D'autres obstacles sont faibles cadres multisectorielles et les rôles mal coordonnés et les responsabilités des différentes parties prenantes, limitées (accès aux) informations de base socio-économiques et sur la biodiversité pour soutenir l'aménagement du territoire, la gestion des ressources naturelles et la prise de décision, manque à la fois d' information et de suivi documenté sur les systèmes d'évaluation (évaluation de l'impact social, évaluation des impacts environnementaux, etc) sur les menaces connues nécessaires pour appuyer les cadres de prise de décision et s d'exécution, une formation limitée et accès aux les technologies alternative (peu d'intrants) et les meilleures pratiques et les moyens de subsistance des communautés autochtones et locales et financement adéquat pour appuyer la conservation et les options de moyens de subsistance.
Même si la loi a institué des obligations relatives à l'EIE, il n'y a pas de lignes directrices nationales sur les évaluations d'impact environnemental, de sorte que le secteur privé n'a pas de directives internes ni se doit de respecter les directives des bailleurs de fonds multilatéraux, les EIE ne sont pas effectués correctement.

A.1. 3 - Le scénario de référence et des projets de référence associés

Depuis le 28 Novembre 2008, le Congo a un nouveau cadre juridique sur la faune et des aires protégées à savoir la loi n ° 37-2008 de la faune et des aires protégées. L'objectif est de promouvoir une politique dynamique et audacieuse de la faune pour le développement économique du Congo en général, l'augmentation des revenus des communautés locales et le développement socio-économique par (i) la gestion participative et intégrée des ressources impliquant à la fois l'Etat, les populations locales , les opérateurs économiques, les ONG et les associations, et (ii) la conservation et la protection des écosystèmes forestiers et de la biodiversité grâce à la gestion des aires protégées. La loi 37-2008, établit les principes fondamentaux et les conditions générales de conservation et de gestion durable de la faune sauvage, des habitats et des écosystèmes dont elle dépend. Cette loi définit les différents types d'aires protégées au Congo et d'établir des règles de gestion. La loi 37/2008 stipule que la Société de Construction de balles (MAC) perçoit la taxe sur chaque balle produite et vendue ainsi que le montant est investi pour la gestion des AP.

Le ministère du Développement durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement du Congo (MDDEFE), relancé en 2010 les efforts de conservation dans la Réserve de biosphère de Dimonika. WWF soutient cet effort avec une étude sur la conservation, la gestion durable et l'engagement des communautés, basée sur l'expérience du projet WWF-RDC dans la Réserve de biosphère de Luki (BR). JGI (Jane Goodall Institute) - Congo a réalisé en 2008 une étude écologique et socio-économique dans la partie sud de la composante Congo du Mayombe, y compris Dimonika BR. JGI a également créé la réserve naturelle de Tchimpounga et gère le sanctuaire et réserve naturelle en partenariat avec le gouvernement du Congo (MDDEFE). JGI soutient également l'engagement communautaire, l'éducation et les initiatives de recherche, principalement dans et autour de Tchimpounga NR. WCS (Wildlife Conservation Society) - Congo gère le parc national de ConkouatiDouli, depuis qu'il a été classé en 1999, grâce à son partenariat avec le gouvernement du Congo (MDDEFE). HELP (Habitat Ecologique et Liberté des Primates) - Congo gère depuis 1991, grâce à un partenariat avec le gouvernement du Congo, un sanctuaire et un projet de réhabilitation des chimpanzés orphelins dans trois îles de Conkouati Lagoon. Depuis 1996, l'aide est aussi la gestion d'un projet de recherche sur la réintroduction de chimpanzés et connexes dans la région du Triangle de l'ancienne réserve de Conkouati. L'un des obstacles liés à ces investissements est la difficulté d'évaluer le montant des ressources

injectées dans le PA comme la plupart de l'investissement est réalisé par une ONG internationale à laquelle le Gouvernement reconnaît, même si les efforts qu'ils font dans la zone de conservation du pays, se plaint du manque de transparence de l'investissement grâce à ces initiatives. Ce projet à travers un processus de consultation des parties prenantes soutiendra les moyens de communiquer l'information mutuelle et d'aider le gouvernement à établir une approche consensuelle de suivi pour les investissements dans la gestion et la conservation des AP.

L'initiative régionale de conservation transfrontalière du Mayombe forêt, visant à protéger et gérer durablement les écosystèmes forestiers du Mayombe grâce à la coopération entre les pays qui partagent entre eux, et à travers une approche participative avec les parties prenantes au sein de chaque pays, ont été conçu depuis le début des années 2000 à Cabinda (Angola). Afin d'aider à maintenir et restaurer l'intégrité de l'écosystème du Mayombe afin de préserver la biodiversité, promouvoir la stabilité régionale et améliorer la vie humaine, le PNUE et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), avec le soutien financier de la Norvège, a travaillé avec les trois pays (Angola, Congo, République démocratique du Congo) de créer une aire protégée transfrontalière dans le paysage Mayombe. Une première intervention de Juillet 2009 à Juin 2010 a contribué à relancer le dialogue et parvenir à un consensus politique entre les trois Etats.

Les principaux résultats de la première phase comprennent:

- Un accord tripartite signé par les ministres en charge des forêts en République démocratique du Congo, le Congo et l'Angola;
- Approbation du projet par les trois pays;.
- La signature de la Déclaration de Cabinda par les ministres des trois pays.

En 2011, des études de faisabilité sur les couloirs et les options possibles ont été entreprises pour créer une zone protégée transfrontalière du Mayombe, l'utilisation des terres et le régime foncier et le cadre juridique. Les résultats ont conduit à un plan stratégique transfrontalier. En Février 2013, les ministres en charge des forêts de l'Angola, le Congo, la RD Congo et le Gabon ont officiellement adopté le Plan stratégique transfrontière et les trois initiateurs de l'initiative accueillis Gabon se joindre à l'initiative. Le coût estimatif du plan stratégique sera 22,85 millions de dollars US. Bien que le plan se concentre sur les questions et la coopération transfrontalière, cet investissement du FEM aidera la République du Congo à développer un modèle qui peut être partagé avec d'autres pays et aidera à parvenir à une approche commune ou harmonisée de l'écosystème de Mayombe.

La vision de la coopération mentionnée ci-dessus est une «gestion durable des écosystèmes forestiers du Mayombe , pour protéger la biodiversité d'importance mondiale , et pour renforcer le développement socio- économique, une culture de paix et de coopération dans une zone post- conflit transfrontalier, et au-delà " . Les objectifs généraux ont été identifiés comme suit: a) Protection et réhabilitation de l'intégrité et la diversité biologique de la forêt des écosystèmes de Mayombe; b) le développement socio –économique, Renforcer et améliorer les conditions de vie et des options de retombées pour les communautés locales , en créant des opportunités pour les moyens de subsistance durables ; c) Renforcer la coopération multi-sectorielle et l'engagement des parties prenantes dans la gestion durable des ressources naturelles; et) Promouvoir la coopération transfrontalière, l'échange et une culture de paix. Le présent PIF et son concept sous-jacent sont largement basés sur le Plan d'action stratégique de l'Initiative transfrontalière de Mayombe, et plus particulièrement sur l'étude écologique sur lequel il est basé, ainsi que sur l'analyse du territoire élaboré par la même initiative[3]

Bien que l'initiative régionale a du mal à prendre forme, même si le Plan Stratégique a été adopté par les pays membres, la République du Congo a décidé d'aller de l'avant avec l'appui du FEM pour mettre en œuvre le Plan stratégique majeure partie de la partie de la Mayombe notamment en raison de le fait que, depuis 2008, le développement du PA est devenue l'une des grandes priorités du gouvernement en matière de conservation tel que stipulé dans la loi 37-2008.

[3]Pintea, L and K. K. Macleod (JGI). 2011. GIS data availability and analysis of the Mayombe forest ecosystems. MayombeTransfrontier Project.Prepared for the Governments of Angola, the Republic of Congo and the Democratic Republic of Congo, UNEP and IUCN.

Parallèlement à ce dynamisme régional, le gouvernement du Congo en collaboration avec des partenaires locaux et internationaux est train de conduire les activités différentes mais squelettique et spécifiques aux sites. Ces activités de base comprennent:

- Le projet en cours d'appui de l'application de la loi faune (PALF). Cette initiative est mise en œuvre conjointement par le ministère des Forêts et de la Société mondiale pour la nature avec un financement britannique, ciblant la lutte contre le braconnage qui ciblent les principales espèces d'importance mondiale, y compris éléphants, gorilles et chimpanzés, mais aussi une large gamme d'espèces d'oiseaux. La mise en œuvre de l'appui de l'initiative de la décision de justice sur ceux qui ont commis l'infraction.
- Grand Programme de Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP) a soutenu l'UICN lors de la révision du plan d'action pour les Grands Singes équatoriale occidentale (gorilles des plaines occidentales et les chimpanzés). On estime un investissement initial de 300.000 USD pour la mise en œuvre du plan d'action au Congo provenant de GRASP, et un montant équivalent pour la période 2015 et plus

- Le Programme des Nations Unies PNUE NU/REDD est en train de développer son programme pour le Congo. Dans le mois à venir, le programme permettra d'évaluer l'engagement du secteur privé et organisera un atelier de la stratégie REDD des Nations Unies pour les pays d'Afrique centrale. Cette base sera importante pour le projet FEM, non seulement en termes de cofinancement, mais aussi pour jeter les bases de l'initiative REDD dans la zone du projet qui peut être un outil important pour soutenir le mécanisme de financement. Le programme REDD des Nations Unies au Congo, qui comprend toutes les agences REDD de l'ONU (FAO, PNUD et PNUE) prévoit d'investir $17.65Million
- En outre, les activités de base comprennent également les réformes actuelles du secteur minier et la création de zones de chasse. Il ya lacunes d'informations importantes concernant certains indicateurs clés liés au traitement de conservation de la biodiversité dans le pays. Bien que des questions telles que le braconnage, des pertes d'habitat due à l'agriculture, la destruction des forêts pour le bois sont connus pour jouer un rôle important régal de conservation, il est difficile de disposer de données quantifiables de ces questions. Le projet par le biais du volet 3 permettra de combler ces lacunes.

A.1.4. Le scénario alternatif proposé avec une brève description des résultats attendus et des composantes du projet

Les principales priorités identifiées par l'analyse SWOT réalisée au cours du processus d'élaboration du Plan stratégique du Mayombe, peuvent se résumer en: intégrer la lutte contre la pauvreté et la conservation de la biodiversité à travers l'amélioration des moyens de subsistance durables et la sécurisation des bénéfices pour les communautés de services écosystémiques, ainsi que d'accroître de manière significative les capacités transfrontalières de répression et de contrôle dans le pays. Une attention particulière est nécessaire pour améliorer l'engagement des communautés locales dans la gestion durable de PA, par exemple, à travers l'amélioration des pratiques culturales, d'atténuation des conflits homme-faune (HWC), le développement de moyens de subsistance alternatifs et durables et la participation à la réhabilitation des forêts et les efforts d'application de la loi. La volonté politique et la prise de conscience locale, nationale et régionale exprimé et l'augmenté à l'importance écologique des écosystèmes de forêt de Mayombe, devrait être utilisé pour améliorer engagement des parties prenantes dans le pays, coopération intersectorielle et intra-régionales, et l'harmonisation des cadres politiques et législatifs ; et coordonnée spatiale et plan d'affectation des terres. Informations sur l'importance globale de l'AP devrait être largement diffusé afin de lever le niveau de sensibilisation et soutien international nécessaire pour permettre la réalisation des priorités identifiées.
Législation et politiques doivent être harmonisées et la législation nationale, les lacunes relatives aux aspects spécifiques identifiés, devraient être abordées. Afin d'assurer la durabilité de la gestion de l'AP de la forêt du Mayombe, la mise en œuvre des différentes activités doit être accompagnée avec le renforcement des capacités institutionnelles et techniques sur tous les aspects pertinents, aux niveaux local, national et régional, avec l''attention particulière sur l'échange d'expérience et information.

Sans le projet FEM, alors, malgré la richesse de la biodiversité, la région continuera à:

(i) perdre de l'élan dans la mise en œuvre du plan stratégique transfrontalière
(ii) l'expérience de graves menaces pour la faune en particulier les éléphants, les gorilles et les chimpanzés en raison du braconnage, la chasse illégale et l'absence de corridors fauniques désignées qui peuvent assurer la connectivité des habitats et de la migration sûre de la faune en

particulier. L'absence de corridors désignés est également une menace pour la population de gorilles dans la région car il est reconnu que l'interzone qui est principalement caractérisée par une végétation de type savane est un habitat convenable pour les gorilles qui offre également l'occasion pour le tourisme de vision.

(iii) être soumis à des conflits sur les ressources due aux pressions des activités minières dans les zones tampons et de la surpêche dans les zones côtières;

(iv) fragmentation de l'habitat pour l'exploitation minière, le développement agricole, l'écotourisme, le développement des infrastructures (routes, lignes de télécommunication);

(v) souffrir de la mauvaise application des lois relatives à l'environnement et à la conservation de la biodiversité, les efforts actuels sont non seulement insuffisants, mais aussi manque de vision à long terme

(vi) souffrent du manque de moyens de subsistance pour la population locale afin de réduire le braconnage et le commerce illégal et l'exploitation illégale des autres ressources naturelles.

L'alternative du FEM est de maintenir l'intégrité écologique et la connectivité d'écosystème de Mayombe de la République du Congo pour assurer la conservation de la biodiversité et le scénario du développement socio-économique durable. Le scénario FEM s'appuiera sur les activités de base ci-dessus pour soutenir la conservation de la biodiversité en soutenant la création de nouvelles aires protégées, complexe d'AP et le corridor faunique qui assurera la conservation de la biodiversité, la sécurité de migration, la protection de l'habitat et accroître le potentiel local pour développement socio-économique. La solution FEM contribuera également à renforcer la capacité institutionnelle nationale grâce à la création d'un système de surveillance de la biodiversité et le renforcement des lois et règlements en vigueur. Le projet permettra d'atteindre ces objectifs à travers les éléments suivants, les résultats et produits attendus:

Composante 1: Aires protégées et corridors de biodiversité.

A travers cette composante, le projet s'appuiera sur la dynamique nationale de conservation de la biodiversité depuis l'adoption de la loi 37-2008. Le résultat principal (objectif 1.1) sera l'AP du complexe de Conkouati -. Dimonika créée et l'efficacité de la gestion amélioré et assurée. Cet objectif sera atteint à travers les résultats suivants, qui ont été identifiés au niveau national et régional pertinent pour assurer la conservation de l'écosystème du Mayombe dans la partie Congo:

Produit 1.1.1: Une (1) Zone de protection (Réserve forestière de Ntombo (93.300ha Ha) créée et son plan d'Aménagement élaboré et validé. Le projet permettra d'identifier les activités stratégiques du plan et mis en œuvre au cours de la période du projet. Ces activités se concentreront sur une condition favorable à la mise en œuvre du plan d'Aménagement. Ils peuvent inclure la formation d'Ecoguard et la fourniture d'équipements de base.

Produit 1.1.2: Un (1) corridor biologique (Dimonika- Forêt Ntombo-Tchimpounga) créé et plan d'affectation des terres développé. Le projet appuiera la mise en œuvre de quelques rares mais des activités stratégiques en tant que pilote pour la mise en œuvre du plan d'affectation des terres.

Produit 1.1.3: Un complexe PA (Conkouati-Dimonika-Tchimpounga) créé
OSC, en particulier des ONG internationales (par exemple, WCS, WWF, HELP, etc) ont l'habitude de travailler dans ces zones. Le projet est déjà entré dans la discussion avec ces OSC afin de capitaliser sur leur expérience, mais aussi d'utiliser leurs connaissances de conservation pour soutenir les communautés locales et les ONG pour soutenir les efforts de conservation. Programme de renforcement des capacités sera développé dans cette ligne et sera exécuté en partenariat avec ces OSC.

Composante 2: Participation communautaire et du secteur privé.

L'un des principaux obstacles identifiés à l'efficacité de la gestion des AP, au cours de la récente analyse de la situation de AP au Congo, menée avec l'appui du programme PNUE-Lifeweb, l'insuffisance de prise en compte des communautés locales dans la gestion de l'AP. Malgré la provision légale, la participation des communautés locales a été limitée voire inexistantes dans certains systèmes de gestion des AP. Avec le soutien du

programme du PNUE-Lifeweb, le gouvernement du Congo avec l'appui technique de la Société mondiale pour la nature développé un modèle dans le complexe Lossi-Odjala d'impliquer les communautés locales et le secteur privé. La Réserve de Faune de Lossi est une forêt primaire intégré dans l'écorégion du WWF AT0126 du paysage Dja-Odzala-Minkébé tri-DOM. 12 domaines prioritaires identifiés, qui contiennent les plus grandes populations restantes de faune sauvages, indique où les efforts et les investissements doivent se concentrer sur le terrain afin d'assurer le meilleur scénario possible pour la conservation des grands singes dans la région. En 2001, la forêt de Lossi a été classée comme Réserve de Faune par décret présidentiel N ° 2001-222, catégorie IV (UICN), le 10 mai. La durabilité de l'expérience de Lossi a été atteinte grâce au fait que la Réserve Faune de Lossi est géré par un comité communautaire avec un organe exécutif qui travaille en collaboration avec l'ONG locale AETL. L'ONG intègre 21-propriétaires de terrien de forêts de Lossi. L'expérience est reconnue pour être un succès, et le gouvernement a exprimé la volonté de voir l'approche renforcée et reproduite dans le pays. Il est en fait le premier exemple en Afrique où les communautés locales gèrent le tourisme des gorilles, toutes les autres activités de tourisme de gorilles sont dans les parcs nationaux et non en forêt communautaire. En outre, le développement récent qui montre la prolifération des industries minières qui viennent en plus de diverses concessions forestières existantes, il a été établi que cette présence est encourageant des activités illégales. Dans le cadre des mesures d'atténuation, le gouvernement et le secteur privé impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles, sont convenus sur le rôle du secteur privé dans le renforcement du contrôle par la création de l'USLAB (unit de Surveillance et de Lutte Ant-Braconnage) soutenu financièrement par la contribution du secteur privé. Le USLAB est un protocole d'accord entre le gouvernement du Congo à travers le Ministère en charge des forêts et des aires protégées et du secteur privé impliqués dans l'exploitation forestière et minière, qui ont été conçus pour prendre soin de la surveillance et de la lutte contre le braconnage des espèces phares (éléphants, gorilles, chimpanzés, panthères, buffles et bongos) et la chasse commerciale dans les forêts et les concessions minières en exploitation. Deux obstacles existants à la participation du secteur privé dans les efforts de conservation de la biodiversité dans les zones du projet sont: i) Les USLABs sont notez comme bien développés dans le Complexe Conkouati-Douli-Dimonika -Tchimpounga, ii) où le USLAB existent, par exemple dans le Tridom, il n'y avait pas des mesures de suivi pour assurer l'efficacité de ce protocole d'accord avec le gouvernement et par conséquent pas toutes les industries du secteur privé ont signé le protocole d'accord et même ceux qui ont signé il n'existe aucune preuve de la fourniture de ressources financières qui sont censés être générés . Ce projet permettra donc de soutenir le gouvernemental et le secteur privé pour évaluer les goulets d'étranglement et des mesures correctives, mais aussi s'appuyer sur la leçon apprise pour soutenir les institutions gouvernementales en charge de la conservation, de la communauté locale et le secteur privé pour améliorer la participation à la gestion des aires protégées à travers la création de USLABs dans la zone du projet. WCS a été particulièrement active dans l'approche de participation communautaire au Congo. Le projet va donc développer des relations de travail et, si nécessaire sous-traiter avec ces ONG pour soutenir la communauté du gouvernement et locales à développer l'approche dans les zones du projet. Organisations locales seront particulièrement impliquées dans le but de renforcer leurs capacités. Grâce à la composante 2, le projet contribuera à générer les résultats et les produits suivants:

Résultat 2.1. Amélioration de l'efficacité de gestion des aires protégées à travers les communautés renforcées et la participation du secteur privé

Produit 2.1.1. Un modèle national sur la communauté et la participation du secteur privé dans l'AP développé sur la base des modèles en cours, par exemple dans les parcs nationaux de Lossi-Odzala et mis en œuvre dans le Complexe Conkouati - Dimonika – Tchimpounga

Produit 2.1.2 Nouvelles USLAB créées pour le Complexe Conkouati - Dimonika - Tchimpounga. Cependant, la création de ces USLAB à travers le projet sera basée sur l'évaluation des USLAB en cours pour identifier les forces et les faiblesses (comme il est mentionné brièvement dans le processus actuel du pays de révision de NBSAP) afin non seulement de soutenir ces nouvelles créations, mais aussi à soutenir le gouvernement pour assurer l'efficacité de l'approche USLAB au niveau national. Cette évaluation permettra également de nourrir la composante 3 à générer des leçons à apprendre et menant à des documents d'orientation politiques qui peuvent améliorer la sensibilisation au niveau supérieur.

Produit 2.1.3. Comité de conservation communautaire (CCC) et la gestion Consul de conservation communautaire (MCCC) établi dans le complexe d'AP pertinente. Ces deux organismes sont des organismes locaux qui en à l'appui d'administration et de l'ONG locale créent des possibilités de consultation au niveau local et conviennent de mesures de conservation prioritaires qui bénéficient à la fois à la conservation de la biodiversité et les

moyens de subsistance locaux en faveur de la conservation. Ces organismes est le changement de paradigme de l'approche traditionnelle de conservation 'top-down', la conservation est plutôt vue comme un objectif commun et a donc besoin de définir la priorité en accord et avec la participation de tous. Alors que le Consul de gestion de conservation communautaire est un grand forum de consultation, le Comité de conservation communautaire est considéré comme un organe exécutif qui assure, en collaboration avec les conservateurs des AP la mise en œuvre des activités de conservation convenues. Soutenir la création et le fonctionnement de ces instances locales renforcera la participation de conservation et donner un changement des communautés en échange de la nécessité d'engager des efforts de conservation.

Produit 2.1.4 Un ensemble d'activités de sensibilisation ciblant les communautés locales et le secteur privé pour réduire les conflits et accroître le soutien aux objectifs de conservation

Produit 2.1.5 Initiatives locales de développement pertinentes pour la conservation de la biodiversité soutenues

Produit 2.1.6. Un (1) programme visant à développer les capacités et renforcer les compétences des collectivités locales et des leaders d'opinion dans les domaines de la gestion et l'utilisation durables de la biodiversité est conçu et mis en œuvre dans la zone du projet

Composante 3. Politiques favorables, et environnement institutionnel pour soutenir la conservation.
La diagnostique récente menée en 2013 dans le processus de la révision de la Stratégie nationale et Plan d'action pour la biodiversité et Plan d'action (SNPAB) a indiqué que la déforestation due à l'extension des terres agricoles, feux de brousse et pollution sont de graves menaces pour les AP et les zones tampons dans les zones du projet. Pour assurer de bonnes pratiques de conservation en réduisant la pression sur les AP et les couloirs et la lutte contre les activités illégales, il est nécessaire de mettre en place un environnement institutionnel et politique favorable. Pour atteindre ces objectifs de diverses analyses ont reconnu la nécessité pour les résultats et les produits suivants dont le projet contribuera à la réalisation:

Résultat 3.1. Les bonnes pratiques de gestion adoptées dans le Complexe d'AP Conkouati - Dimonika - Tchimpounga

Produit 3.1.1. Un Observatoire de la Biodiversité et des systèmes de suivi de l'environnement pour améliorer la compréhension scientifique de la valeur de la biodiversité

Produit 3.1.2 Politiques et réglementations nationales relatives à la revue de gestion des AP sont appliquées afin d'éviter les activités illégales et non durables

Produit 3. 1.3. Un mécanisme qui comprend la coopération transfrontalière à soutenir l'application et de renforcer les capacités des parties prenantes nationales clés pour lutter contre les activités illégales établies

Produit 3.1.4. Connectivité écologique dans le complexe d'AP (Conkouati - Dimonika - Tchimpounga) comprise et maintenue

La phase de PPG aidera à combler les lacunes en matière de données et d'informations, mais aussi de procéder à l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux du classement d'AP et le couloir proposé, mais également l'ensemble du complexe. Question clé posait pendant la consultation par les agents forestiers locaux et le PNUE, par les acteurs locaux et les ONG lors de l'élaboration de PIF est le problème lié à la communauté locale et la participation du secteur privé comme condition de succès des efforts de conservation. Tous ont recommandé qu'une dynamique sociale approfondie et l'intérêt des communautés locales et le secteur privé doivent être évalués et modèle gagnant-gagnant devrait être proposé et mis en œuvre au cours de la phase opérationnelle du projet.

A.1.5. Cout de raisonnement incrémental/additionnel et contributions attendues de la situation de référence, la GEFTTF,

LDCF/SCCF et le cofinancement

La valeur ajoutée du projet s'appuiera sur les données de référence actuelles caractérisées par le dynamisme national et régional en matière de conservation de la biodiversité par la création d'AP et complexe d'AP et les communautés et l'engagement du secteur privé pour assurer l'efficacité de la gestion et donc générer des bénéfices environnementaux et socio mondiaux. Plus spécifiquement, la **Composante 1: Aires protégées et couloir de biodiversité**: les fonds du FEM soutiendra le processus de classement d'une nouvelle AP (Forêt de Ntomdo) y compris l'élaboration de son plan d'aménagement. Cette augmentation permettra d'opérationnaliser la mise en œuvre des recommandations qui proviennent de l'analyse SWOT menée avec l'appui du PNUE et qui identifie la création de cette aire protégée comme l'une des priorités clés pour assurer la conservation du paysage de Mayombe. Cela va générer le GEB en élargissant la couverture nationale d'AP de 13% à 13,28% du territoire. En complémentaire au reclassement de la Forêt de Ntomdo, la création du couloir écologique entre Conkouati-Douli et Dimonika, augmentera l'approche de gestion du paysage du complexe. Les fonds du FEM aideront à analyser au cours de la PPG les impacts environnementaux et sociaux de la création du corridor et l'AP et des mesures d'atténuation des impacts négatifs pour l'environnement et la durabilité sociale seront mis en œuvre. La composante 1 soutiendra donc la mise en place d'un réseau d'AP dans Mayombe qui aide à protéger la biodiversité et soutenir les options des moyens de subsistance des communautés locales générant ainsi des avantages environnementaux et sociaux mondiaux.

La Composante 2: La participation communautaire et du secteur privé dans le projet se penche sur les communautés et la participation du secteur privé à l'efficacité de la gestion des AP. Le scénario de référence actuel comprend deux processus nationaux importants:
a) Le PNUE-GRASP appui à l'interzone Lossi, avec le financement du partenariat Espagne-PNUE pour les aires protégées en appui de LifeWeb a entraîné (avec d'autres contributeurs) dans le premier projet de tourisme de gorilles dans une forêt communauté; b) la prolifération des entreprises des secteurs privé dont l'activité principale dans les secteurs minier et de la production forestière, avait abouti à un accord avec le gouvernement par le biais d'un protocole d'accord dans lequel le secteur privé se sont engagés à soutenir les efforts de protection en fournissant un soutien financier aux USLABs mais aussi en contribuant au fonds de développement local. Ces approches, même si ne fonctionne pas parfaitement, avait mis en place de base pour les communautés et l'implication du secteur privé dans la gestion des AP efficacité. Le FEM en outre à travers cette composante appuiera l'analyse de ces approches (lors de l'étape PPG) à proposer des recommandations pour la construction d'un modèle durable pour l'utilisation comme nécessaire dans l'ensemble du pays et d'ailleurs. Le modèle sera convenu à la suite d'une procédure de forum national ou régional et sur la thématique d'autant plus que l'expérience d'autres pays sera examinée. Un exemple typique qui sera examiné est celui de la Stratégie nationale sur la participation des communautés à la gestion des AP développé et mis en œuvre par l'Institut de la RDC pour la Conservation de la Nature (ICCN) qui sera évaluée avec l'appui du PNUE dans les prochaines semaines. Le modèle développé sera testé dans la zone du projet, mais aussi par d'autres partenaires intéressés dans leurs initiatives prévues. La mise en œuvre du modèle sera soutenue par la mise en œuvre des cibles incitatives d'options d'activités de moyens de subsistance alternatifs pour les communautés locales, mais aussi la création dans la région des organes locaux du projet (comités locaux pour la conservation, USLAB, etc) qui permettra de renforcer les communautés et l'implication du secteur privé dans les activités de conservation. Le modèle si mis en œuvre assurera la gestion effective d'AP et les moyens de subsistance pour les communautés locales générant ainsi GEB et bénéfices sociales. L'augmentation du FEM en outre permettre de renforcer les capacités des deux communautés locales et les leaders d'opinion dans la gestion effective des AP à travers la mise en œuvre d'un programme conçu qui résultera de l'évaluation des besoins qui seront menées au cours de la phase PPG. Le programme sera construit autour de conscience croissante par les parties prenantes de la valeur de la biodiversité et les opportunités économiques qui peuvent découler de gestion efficace.

La Composante 3: Politiques favorables et l'environnement institutionnel pour soutenir la conservation. L'analyse SWOT réalisée au cours du processus régional pour la création de l'AP transfrontalière de Mayombe et, récemment, le diagnostic réalisé dans le processus de la révision des NBSAP (2013), avait établi les menaces clés de la gestion des AP dans la zone du projet qui comprennent: i) l'extension des terres agricoles ii) les feux de brousse; iii) l'exploitation illégale des ressources naturelles (braconnage, exploitation minière, etc.) et des pollutions. Ces menaces s'il n'est pas traité entraîneront une augmentation de la déforestation et peu application des lois existantes qui sont censés d'arrêter ces activités illégales et donc les efforts de conservation sera réduite et rendra difficile la connectivité attendue avec la création de la Conkouati - Douli - Dimonika -

Tchimpounga PA complexe. Les ressources du FEM soutiendra la promotion des bonnes pratiques en matière de gestion des ressources naturelles en créant un environnement favorable à l'application de la loi (Produit 3.1.2), la biodiversité et le suivi de l'environnement (Produit 3.1.1), mise en place de mécanisme d'application qui comprendra la coopération transfrontalière pour faire face aux activités illégales (Produit 3.1.3) et l'élaboration et la mise en œuvre des mesures et des bonnes pratiques pour assurer la connectivité (Produit 3.1.4). Ces produits contribueront à la gestion durable des ressources naturelles et donc vont générer GEB à travers un environnement à des politiques favorables, l'environnement institutionnel et les capacités en ce qui concerne la composante 2.

A.1.6. Les bénéfices d'environnementaux mondiaux (GEFTF)

La zone du projet est un point chaud de la biodiversité importante, donc l'investissement du FEM donnera GEB. La forêt de Mayombe (qui comprennent la superficie réelle du projet), partagé entre la RDC, l'Angola, le Congo et le Gabon, constitue la limite sud-ouest de la forêt tropicale du bassin du Congo, et de la distribution d'une grande variété de la flore et de la faune associée, y compris espèces d'importance mondiale comme les chimpanzés, les gorilles de basse altitude, éléphants de forêt, buffle, l'hippopotame, le léopard, le mandrill, baleine, dauphin, lamantin, les tortues marines, céphalophe bleu, céphalophes à dos jaune, céphalophe noir adossés, Pangolin, guenon de Brazza, guenon à nez doté, et de nombreuses autres espèces, notamment les oiseaux suivants spécifique *Tigriornis leucolopha*, *Canirallus oculeus* et *Scotopeli abouvieri*. Aussi *Pseudochelido neurystomina* considérer comme un oiseau de visite. Deux espèces du biome Zambézien, *Lybius* mineur et *Petrochelidon rufigula* ont été identifiés. *Bombylonax breweri*, considéré comme une espèce rare se trouve dans le parc national de Conkouati. Deux espèces *Pseudochelido neurystomina* et *Meropsmalim bicus*, ont été identifiés comme utilisant Conkouati comme zone de reproduction. La zone du projet est composée de forêt dense humide, le long d'une étroite bande parallèle à la côte atlantique. La forêt pluviale à l'arrière du projet est entourée par une mosaïque de plaine forêt tropicale sèche à basse altitude, la forêt et la savane. Après des décennies de dégradation intensive avec très peu de protection, plus la zone forestière du projet, en particulier dans sa partie sud, est composé de différentes phases de la succession de la forêt secondaire, jusqu'à climax de forêt primaire, dans de petites parcelles résiduelles.

La zone forestière du projet, chevauchant la région montagneuse de la Basse Guinée, la partie centre-ouest du centre d'endémisme guinéo-Congolian, est considérée comme faisant partie d'une zone de refuge du pléistocène, comme en témoignent les données botaniques. La zone montagneuse de la Basse Guinée est considérée comme une valeur de conservation pour son endémisme végétal. La flore côtière est également riche en endémisme végétal. La biodiversité de la faune dans la forêt de projet est liée au centre d'endémisme guinéo-Congolian et est remarquablement riche. BirdLife International a identifié quatre zones d'intérêt pour les oiseaux (IBA) dans la région. La forêt abrite une grande diversité d'espèces de mammifères, y compris les espèces d'intérêt mondial, comme le chimpanzé d'Afrique centrale, gorille de basse attitudes occidentales et l'éléphant des forêts. La limite sud-ouest connue de la distribution de mandrill est dans le parc national (PN) de Conkouati-Douli dans la partie nord, et le lamantin d'Afrique se trouve dans les grandes rivières et les lagunes liées à la zone du projet. Le domaine des écosystèmes forestiers du projet traverse deux écorégions désignées par le WWF: l'écorégion de la forêt équatoriale du littoral atlantique et l'écosystème de forêt congolaise de l'Ouest-de la mosaïque de savane. Elle chevauche considérablement avec l'une des régions sauvages de grande biodiversité de Conservation International (HBWAs). La partie nord des chevauchements des superficies forestières avec la partie sud du Paysage Conkouati, l'un des 12 paysages de Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), choisi comme priorités de conservation par le Programme Sous Régional d'Afrique Centrale de l'USAID pour l'environnement (CARPE). Les forêts dans et autour de la Reserve de Biosphère Dimonika et dans le parc national de Conkouati-Douli ont également été classées comme des paysages forestiers intacts: de vastes étendues restantes de paysages forestiers peu perturbés par l'activité économique humaine. La forêt proposée de la zone du projet est répertorié comme l'un des 11 aires de conservation transfrontalières existantes et prévues entre les signataires de la COMIFAC. La forêt de projet est aussi l'une des 17 aires de conservation transfrontalières existantes et prévues dans la région de la SADC (Southern Africa Development Community- Communauté de Développement de l'Afrique Australe)

A.1.7. L'innovation, la durabilité et le potentiel d'intensification

Le caractère innovant du projet est justifiée par les trois domaines clés:

- L'approche traditionnelle de la gestion des AP en général ne considère que l'AP individuelle. Le présent projet, même si considérer la spécificité d'AP concernés, le projet envisage une approche du paysage à la gestion des aires protégées en créant un complexe qui comprendra également un corridor pour assurer la connectivité (Composante 1 et 3);
- Les communautés locales et l'implication du secteur privé dans l'efficacité de la gestion des AP a été faible sinon inexistant. L'innovation du projet est basée sur la construction des expériences rares dans le pays et la région à venir avec le modèle qui sera testé et promu dans la région de l'écosystème du projet (Composante 2);
- En général, suivi de la biodiversité passe par l'élaboration d'indicateurs qui sont suivis dans le cadre de projets. Ce projet sera innovant en allant au-delà du développement et du suivi des indicateurs, mais aussi sera mis en place un cadre institutionnel qui sera utilisé pour assurer le suivi, mais aussi servir comme un outil pour guider les décideurs en matière de suivi de l'environnement.

La durabilité du projet sera atteinte grâce à la construction sur les initiatives et partenariats existants, le développement de modèle de participation locale et du secteur privée mettra en place un partenariat à long terme dans la gestion et la propriété d'AP et la création d'un environnement institutionnel propice au suivi des ressources naturelles et l'utilisation durable. En termes de mise à l'échelle vers le haut potentiel, les communautés locales et les modèles de participation du secteur privé seront mise à l'échelle dans d'autres régions et pays, il sera construit sur l'expérience et la contribution des parties prenantes à travers des forums. La biodiversité et l'observatoire des ressources naturelles seront également un résultat clé de l'intensification potentielle.

A.2. Parties prenantes à identifier les principales parties prenantes (y compris les OSC, les populations autochtones, les communautés locales ou des institutions, des groupes de genre, et autres selon le cas) et décrivent comment ils seront engagés dans la préparation du projet

Parties prenantes	Mandat	Rôle dans la préparation du projet (y comprend le potentiel de cofinancement)
Les ministères publics (Ministères en charge de l'environnement, forestier, aires protégées, agriculture, mines et administration locale)	La responsabilité globale de l'environnement et de la politique foresterie, le développement et la protection au Congo. Responsable de la coopération régionale et transfrontalière	Il est impliqué dans la coordination, la planification, la validation et la mise en œuvre des activités de préparation du projet. Ils aideront à identifier de besoin de renforcement des capacités et la conception d'activités de renforcement des capacités. Ils assureront l'examen de la coopération transfrontalière et directive régionales dans la conception du projet
Les ministères publics (Servies techniques au niveau local)	La responsabilité de la mise en œuvre des programmes environnementaux et forestiers dans leur région administrative particulière les conservateurs d'AP dans la zone du projet	Ils seront des partenaires clés dans l'analyse des lacunes et de la collecte des données, facilitera la consultation avec les parties prenantes locales, prendre une part active dans les activités du projet de conception et de planification, et aidera à identifier les besoins de renforcement des capacités. Fournira également de cofinancement.
Commune de Madingokoye	La responsabilité globale de la gestion et de	Formera des liens importants avec les populations locales et jouera un rôle clé

Commune de Mvouti Commune de Pointe Noire	contribuer au développement socio-économique des populations locales dans leurs juridictions	dans la conception des produits socio-économiques du projet. Ils seront des partenaires clés pour assurer que la consultation adéquate est établie avec les communautés locales d'avoir leur consentement libre, préalable sur certaines activités prévues du projet, notamment la création d'AP et les moyens de subsistance Fournira également un cofinancement.
PNUD	Multilatéraux et les agences d'exécution du FEM de diverses initiatives dans le pays	Comme l'Agence des Nations unies chargé de la coordination de l'UNDAF, jouera un rôle important pour assurer la synergie et la complémentarité avec les Nations Unies, y compris les agences du FEM, les activités dans le pays.
Fonds Communiel pour le Développement de l'Investissement local	Comité en charge des fonds d'investissement générés par les industries extractives et autres paiements pour les services écosystémiques dans des projets socio-économiques locaux	Il prendra part à la planification et à soutenir le cofinancement de fonds de développement local
ONG internationales • WWF, WCS, JGI, HELP, John Aspinall	Les ONG internationales actives dans la conservation et le développement. La mise en œuvre des projets de conservation et de développement dans le domaine TRIDOM	Ils joueront un rôle important dans le comblée des lacunes des données et de l'information, à la conception complète du projet. Ils fourniront projet co-financeurs. Ils peuvent fournir un appui technique, notamment dans le secteur de la gestion des parcs.
ONG locales • ONG locale et les centres spécialisées: RAPAC, COGEREN, ADEMA, GERDIB, CERVE	- Servir de lien important avec les communautés locales, en particulier dans la mise en œuvre de projets de subsistance durables - Jouer un rôle important dans les activités de recherche et sur le terrain	La mise en œuvre des projets de subsistance durables. Ils seront source de cofinancement pour le FSP Mener des travaux de recherche ciblés
Les operateurs de secteur privé (industries extractives et sociétés forestières) • CIB/OLAM – Congolaise Industrielle de bois • Operator Oil Maurel& Prom • UFA Dzanga-Mokab • Sintou Potash	- Certains sont propriétaire de la concession forestière et conduisent l'exploitation forestière - Certains sont actifs dans le soutien anti-braconnage - Appuient les efforts de conservation - Certains sont actifs dans le secteur	Partenaire dans l'intégration des activités et de la contribution à l'investissement dans des projets de développement local. Aidera à l'identification de leurs besoins en matière de renforcement des capacités et la sensibilisation.

• Maurel& Prom and Perenco • Company TOTAL	minier	Indiquer également leur participation aux activités de subsistance alternatives à mettre en œuvre au cours du projet Offrant possibilité de cofinancement.

A.3. Risques: Indique les risques comprenant du changement climatiques, risques potentiels sociaux et environnementaux qui peuvent freiner l'atteint des objectives du projets et si possible proposer des mesures pour atténuer les risques à développer davantage pendant la conception du projet (format de tableau acceptable)

No	Déclaration de risques	Niveau	Mesures d'atténuation
1	Instabilité sociopolitique	Bas	La situation politique est actuellement calme et est susceptible d'améliorer dans un proche avenir. La stratégie du projet est conçue pour contourner l'instabilité politique et de travailler avec des partenaires (gouvernementaux, locaux et non gouvernementaux) qui ne manqueront pas de continuer à être impliqué dans la conservation sur le long terme.
2	Instabilité institutionnelle	Moyen	Le projet travaillera en collaboration avec diverses institutions travaillant dans le domaine afin d'assurer des mécanismes de coordination adéquate qui garantie la participation dans diverses activités du projet
3	L'environnement (non respect de et/ou suivi des engagements de - cahier de charges et non suivi (bas) des plans de gestion de l'environnement, des épidémies (Ebola)	Moyen	Différentes plates-formes associées à l'engagement du gouvernement assureront les industries extractives au respect des engagements et mettre en œuvre un plan de gestion environnementale
4	La récession économique: cela peut affecter le secteur privé qui sont partenaire clé dans la zone du projet	Bas	Mécanisme durable sera mis en place pour assurer la durabilité
5	Financier: retard de paiement et de décaissement des fonds	Bas	Davantage d'efforts seront déployés pour éliminer les goulets d'étranglement administratifs dans les décaissements de financement
6	Sécurité : conflits transfrontaliers	Moyen	Les partenaires gouvernementaux conscients de ceci prendront les mesures pour éviter cela. Des accords ont été signés avec les pays voisins et le projet appuiera la mise en œuvre de mesures de coopération en faveur de conservation de la biodiversité.
7	Engagement des communautés	Moyen	La situation de la pauvreté et la négligence à long terme des communautés locales dans les efforts de conservation peuvent rendre difficiles les activités du projet. Le projet a conçu des activités de soutiens des projets socio-économiques et communautaires et de sensibilisation. Cela facilitera l'achat des

			communautés et engagements pleins dans le projet
8	Moteurs de braconnage	Moyen	Le niveau alarmant de braconnage de la faune dans la région est un risque sérieux. Toutefois, l'engagement de niveau régional (Pays de l'Afrique centrale) pour lutter contre le braconnage et l'engagement des communautés locales dans le projet aidera à minimiser le risque.
9	Résilience du climat	Bas	Les risques clés liées au changement climatique dans la région est la présence possible de condition climatique pour le déclenchement de la maladie d'Ebola qui peuvent mettre en péril la dynamique du projet. Il n'y a ONG locales et internationales qui lutte contre la transmission homme-animal en évitant tout contact en fournissant des incitations pour les populations locales pour réduire l'apport en protéines animales sauvages en proposant des alternatives. Cela permettra non seulement de soutenir la conservation, il réduira aussi le risque d'impacts climatiques sur les incidences de maladies.
10	Autres: le manque de communication et de transparence ainsi que la porosité des frontières	Moyen	Le projet permettra de renforcer les compétences de communication des partenaires à travers diverses plates-formes

A.4. Coordination. Décrivez la coordination avec d'autres initiatives pertinentes du FEM a financé et autres.

Le projet développera une collaboration étroite avec les initiatives suivantes:

- Projet PNUD/FEM «Conservation de la Biodiversité Transfrontière dans le Minkébé-Odzala-Dja Inter-zone au Gabon, au Congo et au Cameroun". Ce projet a été conçu suite à des échanges constructifs avec la composante Congo TRIDOM qui a fourni des informations utiles afin de produire des impacts et d'éviter la duplication des efforts. Le projet travaillera en particulier avec l'équipe de TRIDOM dans l'évaluation des communautés locales et la participation du secteur privé dans la gestion efficace d'AP. Les équipes du projet travailleront en étroite collaboration à l'organisation du forum et le développement du modèle qui sera mis à l'essai dans deux sites du projet. Il s'appuiera également sur les activités d'anti-braconnages pilotées par TRIDOM, pour avoir des mesures à long terme et une stratégie pour lutter contre la chasse illégale.

- Banque mondiale et le FIDA mènent dans les projets de développement des pays liés à la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités des acteurs locaux pour stimuler la productivité. Le projet du FEM va coopérer avec les projets en liant la conservation avec la réduction de la pauvreté et de moyens de subsistance alternatifs. Ces projets ont été identifiés comme sources de cofinancement de ce projet, cependant, comme ces programmes ont une couverture nationale, le niveau de ces cofinancements dans la zone du projet sera indiqué à l'approbation par le CEO

- ONG internationales (WCS, WWF, JGI, HELP, etc.) mettent en œuvre des initiatives qui sont pertinentes pour le projet et qui sont liés à l'application de la loi de lutte anti-braconnage et le renforcement des capacités du secteur privé et l'administration locale pour s'assurer de

la conservation de la biodiversité et la gestion des AP. En tant que partenaires de ce projet, ces ONG joueront un rôle clé dans la planification et l'exécution des projets sur le terrain.

- Programme GRASP PNUE et l'ONU-REDD vont collaborer avec le projet dans les domaines de la stratégie de protection des gorilles et l'engagement du secteur privé dans la REDD +, respectivement. Ces initiatives se situent dans la même division PNUE donc facilitant la coordination.

- Afin d'assurer un suivi adéquat du portefeuille du FEM au Congo, il a été convenu avec le PFO national du FEM que ce projet facilitera la création de processus d'examen périodique du portefeuille FEM du pays. Ce sera très utile non seulement pour la surveillance, mais aussi à assurer la synergie et la complémentarité entre tous les projets nationaux de FEM. Au niveau régional, le projet CBSP un intérêt particulier sera;
- PNUE / FEM CBSP un Focus régional sur la gestion durable du bois dans le bassin du Congo;
- PNUD / FEM CBSP - Financement durable des dispositifs d'aires protégées dans le bassin du Congo,
- GEF/WB CBSP renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD pour la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.
- CBSP-projet FAO/FEM sur le développement durable et CBSP - PNUD/FEM sur le financement durable des systèmes d'aires protégées du Bassin du Congo

B. DESCRIPTION DE LA COHERENCE DU PROJET AVEC:

B.1.Stratégies nationales et des plans ou des rapports et des évaluations sous les conventions pertinentes, le cas échéant, soit NAPAs, NAPs, NBSAPs, les communications nationales, TNAs, NCSAs, NIPs, PRSPs, NPFE, Rapports Biennaux actualisés, etc.:

Ce projet est compatible avec les différentes politiques et les priorités nationales du Congo, les engagements en matière de gestion de l'environnement mondial et aux plans répondant aux accords multilatéraux et la coopération transfrontalière sur la question de l'environnement. Le projet a également originaire de l'un des projets approuvés en vertu de l'exercice national d'identification du portefeuille qui sera financé par les FEM5 Congo allocations STAR, mais recentré après discussion et les conseils de partenaires, y compris le secrétariat du FEM et le PNUD. Principales politiques nationales pertinentes pour le projet sont les suivants:

- Document Stratégique pour la Croissance, Emploi et Réduction de la pauvreté (DSCERP 2012-2016
- Plan d'Action pour le Renouveau Economique et Social (PARESO)
- Plan d'action National pour l'Environnement
- Plan d'Action Forestier National
- Plan d'Action de Survie des Grands Singes
- Programme MAB-UNESCO
- Programme Sectoriel Forestier et l'Environnement
- Plan Directeur de Développement Rural
- Plan de Convergence de la COMIFAC

Le projet est aligné avec le NBSAP et est particulièrement pertinente pour appuyer la mise en œuvre de la législation clé suivante et accords:

- la loi n° 37-2008 sur la faune et les aires protégées

- La loi 10-2004 du 26 Mars 2004 établissant les principes généraux à appliquer sur le foncier. La loi indique la composition de la tenure des terres et établi les procédures de posséder des terres. La loi établit les obligations liées à l'élaboration de lois spécifiques relatives au code forestier, code minier etc.
- Loi n° 16/2000 du 20 Novembre 2000 relative au Code forestier. Cette loi définit la gestion durable des forêts au Congo, notamment en précisant les conditions d'exercice des droits d'utilisation par les populations locales (articles 41 et 42), ainsi que le contenu et les principes de développement du Plan de développement de l'UFA (articles 55 à 60)
- Loi n° 003/91 du 04.03.1991 relative à la protection de l'environnement. Il renforce la législation dans plusieurs domaines de l'environnement, y compris la préservation de la faune et de la flore culturelles, naturelles et historiques.
- Décret n ° 2002-437 du 31 Décembre 2002 fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts vertu de la loi 16/2000 (code forestier). Lignes directrices nationales relatives à la gestion durable des forêts naturelles du Congo. Chapitre III du présent décret détaille les méthodes de préparation et de mise en œuvre du plan de gestion, en précisant le développement technique des plans de gestion. Divisé en trois parties: les orientations générales de concessions forestières, en rappelant la définition d'une UFA, les objectifs de la gestion des forêts et des orientations générales pour le développement (limites UFA, la définition des différentes séries ...) des lignes directrices de conception pour les différentes séries, en définissant le objectifs de la série et en donnant des instructions pour leur gestion, la rédaction des lignes directrices pour le plan de gestion;
- Décret n° 103 du 30/01/1984 fixant les règles relatives à l'exportation de la faune et de la flore sauvages
- Décret n° 99-149 du 23.08.1999 sur l'organisation et le fonctionnement du Fonds pour la protection de l'environnement.
- Décret n° 86/775 du 07/06/86 imposant l'évaluation de l'impact sur l'environnement;
- Loi n° 16-2000 du 20 Novembre 2000 Code forestier. Il ne se réfère pas explicitement aux aires protégées. Mais il définit les règles relatives à la gestion durable de leurs régions avoisinantes.
- Décret n° 6075/MDDEFE/CAB 9 Avril 2011 déterminant les espèces intégralement et partiellement protégé.

Le projet est également en ligne avec différents AME internationaux et régionaux ratifiés par le pays. Il s'agit notamment;

- L'Accord de Cabinda et protocole d'accord, définissant les conditions de la collaboration dans la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Mayombe, signé entre la RDC (Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme), l'Angola (Ministère de l'Environnement, MINAMB) et la République de Congo (Ministère du Développement durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement, DDEFE), en Juillet 2009
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore et de flore sauvages (CITES), appelée Convention de Washington (Loi n° 034/82 du 27 Juillet 1982);
- Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (Loi n ° 19/85du Juillet 19, 1985);
- Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement pour les oiseaux d'eau, appelée Convention de Ramsar (Loi n° 28/96du Juin 25, 1996);
- Convention sur la diversité biologique (loi n° 29/96 du 25 Juin 1996);
- Convention sur les changements climatiques (Loi n° 26/96 du 25 Juin 1996);
- Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (loi n° 14/99 du 3 Mars 1999).
- Convention africaine sur la conservation de la faune et des ressources naturelles, appelée Convention d'Alger de 1968;
- Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore (Loi n ° 32/96 du 22 Août 1996) sauvages;
- Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et la désertification et/ou la désertification, en particulier en Afrique (Loi n ° 008/99 du 8 Janvier 1999);
- Accord de coopération et de consultation entre les États d'Afrique centrale sur la conservation de la faune, Libreville, le 16 Avril 1983

B.2. Domaine Focal du FEM et/ou fonds (s) stratégies, critères d'éligibilités et priorités:

République du Congo est un pays flexible en termes de répartition d'allocation STAR du FEM 5. Ressources du FEM demandées pour ce projet viendra des allocations BD et LD du pays. En outre, le pays utilise les possibilités d'appariement de deux ressources Domaines focaux pour demander le bonus de gestion durable de forêt (SFM) pour redresser des obstacles liés à la loi sur les forêts et le cadre réglementaire, y compris l'application de la lois pour réduire la pression sur les ressources forestières et assurer un flux durable de services fournis par services écosystémiques. L'objectif principal du projet est d'assurer la conservation de la biodiversité par la création d'AP et complexe d'AP, assurant la connectivité des systèmes d'AP à travers les corridors écologiques et d'assurer l'efficacité de la gestion par un renforcement des communautés locales et la participation du secteur privé.

Le projet est en ligne avec la **stratégie de la biodiversité du FEM-5 Objectif 1:** améliorer la durabilité des systèmes d'aires protégée. **Résultat 1.1**. Amélioration de l'efficacité de gestion des aires protégées existantes et nouvelles. Le projet contribuera à ce résultat grâce à la composante 1, la création de nouveaux PA: l'AP de la Forêt de Ntombo (93.300 ha) et complexe d'AP de Conkouati - Douli - Dimonika - Tchiampunga (696.476ha). Cela portera la couverture totale de 4, 446, .800 ha ou 13,27% du territoire

Le projet, à travers la composante 2 contribuera à la FEM 5 Stratégie de Biodiversité, en particulier à **l'Objectif 2:** Intégrer la Conservation de Biodiversité et Utilisation Durable dans les Paysages de Production Terrestres, Marins et Secteurs de Production. **Résultat 2.1:** Augmentation des paysages terrestres et marins gérées de façon durable qui intègrent la conservation de la biodiversité, le **Produit 1.** Politiques et des cadres réglementaires (nombre) pour les secteurs de production ... Le projet contribuera à cet objectif par la Composante 3 **création d'un environnement politique favorable** (Produit 3.1.2: Politiques et réglementations nationales relatives à revue de la gestion des AP et appliquées afin d'éviter les activités illégales et non durables) **éliminer les obstacles de la connaissance** (Produit 3.1.2 biodiversité et le suivi de l'environnement, Produit 3.1.3.Etablissement de mécanisme d'application qui comprendra la coopération transfrontalière pour répondre aux activités illégales. Produit 3.1.4. Développement et la mise en œuvre des mesures et des bonnes pratiques pour assurer la connectivité; Produit. 2.1.1 Un modèle national sur la communauté et la participation du secteur privé dans l'AP développé sur la base des modèles en cours dans le pays et la région, Produit 2.1.2 Nouvelles USLABs créées pour le Complexe Conkouati - Dimonika - Complexe Tchimpounga. Produit.2.1.3. Comité de Conservation communautaire (CCC) et Consul de gestion de conservation communautaire (CGCC) établi dans la PA dans la pertinentes du complexe d'AP, Produit 2.1.4 Un ensemble d'activités de sensibilisation ciblant les communautés locales et le secteur privé pour réduire les conflits et accroître le soutien de la objectifs de conservation), le développement de mesures incitatives par le développement de moyens de subsistance alternatifs (Produit : 2.1.5 initiatives locales de développement pertinentes pour la conservation de la biodiversité soutenues).

A travers ses composantes, le projet contribuera également à LD-2 & 3 et GDF / REDD stratégies, ainsi que du FEM 5.

Le lien du projet aux cibles d'Aichi est présenté dans le tableau ci-dessous

Objectif d'Aichi	Indicateurs de cibles d'Aichi	Composantes du projet	Produit du projet
Cible 1: D'ici 2020, au plus tard, les gens sont conscients de la valeur de la biodiversité et les mesures qu'ils peuvent prendre pour conserver et utiliser de manière durable	Tendances en matière de sensibilisation, les attitudes et l'engagement public en faveur de la biodiversité	Composante 2	Produit 2.1.1. Produit 2.1.2. Produit 2.1.3. Produit 2.1.4 Produit 2.1.5

	Tendances dans les programmes et actions en faveur de la responsabilité sociale des entreprises de communication Tendances en matière d'engagement du public avec la biodiversité	Composante 1	Produit 1.1.1 Produit 1.1.2 Produit 1.1.3
Cible 4: En 2020, au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans de production et de consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres	Tendances de pressions exercées par l'agriculture non durable, de la foresterie, de la pêche et de l'aquaculture	Composante 3	Produit 3.1.1.
Cible 5: En 2020, le taux d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation est considérablement réduite.	Tendances de pressions exercées par les facteurs directs et sous-jacents	Composante 3	Produit 3.1.1.
Cible 6: En 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et exploités de manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans de relance et des mesures sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs importants sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables et les impacts de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.	Tendances de pressions exercées par l'agriculture non durable, de la foresterie, de la pêche et de l'aquaculture	Composante 3	Produit 3.1.1.
Cible 7: D'ici 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées de manière durable, en assurant la conservation de la biodiversité.	Tendances dans le domaine des écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture gérées de manière durable	Composante 3	Produit 3.1.1.
Cible 8: D'ici à 2020, la pollution, y compris par l'excès d'éléments nutritifs, a été ramenée à des niveaux qui ne nuisent pas à la fonction des écosystèmes et de la biodiversité.	Évolution des émissions dans l'environnement de polluants pertinents pour la biodiversité	Composante 3	Produit 3.1.1.

Cible 11: En 2020, au moins 17 pour cent des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 pour cent des zones côtières et marines, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et des services écosystémiques, sont conservées grâce aux systèmes d'aires protégées effectivement et bien connectées et d'autres mesures de conservation effectives par zone, connecté et intégré dans les paysages terrestres et marins plus larges	Tendances en état des aires protégées et/ou l'efficacité de la gestion, y compris la gestion plus équitable	Composante 1 Composante 3	Produit 1.1.1 Produit 1.1.2 Produit t 1.1.3 Produit 3.1.1
Cible 14: En 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, y compris les services liés à l'eau, et contribuent à la santé, les moyens de subsistance et le bien-être, sont restaurés et sauvegardés, en tenant compte des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et les pauvres et vulnérables	Tendances de l'état des services écosystémiques sélectionnés	Composante 3	Produit 3.1.1.
Cible 15: En 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce à la conservation et à la restauration, y compris la restauration d'au moins 15 pour cent des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation et à la lutte contre la désertification	Situation et tendances dans l'étendue et l'état des habitats qui assurent le stockage du carbone	Composante 3	Produit 3.1.1.
Cible 19: En 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.	Tendances de la couverture des évaluations sub-globales pertinentes aux politiques complets, y compris mesures de renforcement des capacités et le transfert de connaissances, ainsi que les tendances de l'absorption dans la politique	Composante 3	Produit 3.1.2

B.3. L'avantage comparatif du d'Agence FEM pour la mise en œuvre de ce projet:

La phase préliminaire et provisoire du Projet frontière de MayombeTrans (2010-2011) qui a identifié la zone et activités de la composante Congo du Mayombe, a été exécuté par le PNUE-GRASP, avec l'appui financier du gouvernement norvégien, et avec le Programme UICN d'Afrique Centrale et Occidentale contracté tant qu'agence d'exécution, pour les trois pays signataires de l'Accord de Cabinda et MoU. Le projet s'inscrit dans le mandat du PNUE et en ligne avec l'objectif principal du PNUE de l'économie verte ». Le PNUE est actuellement en train d'élaborer un programme national avec la République du Congo pour renforcer sa présence dans les pays et collaboration. PNUE met en œuvre des activités de terrain dans la zone du projet à travers l'initiative the LifeWeb et le Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP). En outre, le PNUE met actuellement en œuvre à la fois la biodiversité et les activités habilitantes (NBSAP, l'alignement des NAP, la biosécurité et le changement climatique National de la Communication) projets dans les pays d'Afrique centrale dont le Congo. Le PNUE a donc une histoire de l'exécution de projets nationaux avec le Congo. L'accent mis par le PNUE au sein du FEM couvre les activités dans la conduite de l'évaluation environnementale, l'évaluation des écosystèmes et la promotion des services des écosystèmes et les moyens de subsistance verts. Le PNUE a collaboré avec d'autres institutions et organismes dont le PNUD, la FAO et le nombre de projets et de programmes stratégiques dans le pays de la Banque mondiale. Le PNUE, en plus de la participation sectorielle et pays ci-dessus va utiliser ses liens étroits avec la société civile de confier l'exécution des projets avec des institutions non gouvernementales qui travaillent régulièrement avec les sites des projets des communautés locales.
Le PNUE apportera un soutien direct aux partenaires nationaux d'exécution à travers (i) missions sur le terrain/pays réguliers, et (ii) Bureau régional du PNUE en Afrique devra participer activement à en assurer les initiatives menées par le PNUE sont entièrement intégrés dans un large soutien du PNUE global à Congo à travers l'UNDAF (actuellement le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique est en discussion avec le ministère chargé de l'environnement, à élaborer un programme de pays)
Le projet est pleinement en ligne avec le programme de travail du PNUE (POW) pour 2010-2011 et 2012-2013, et la stratégie à moyen terme. Elle est liée notamment au PNUE:

(i**) Sous-programme 3: La gestion des écosystèmes et de ses réalisations escomptées** (a) Renforcement des capacités des pays et des régions à intégrer de plus en plus une approche de gestion écosystémique dans le développement et la planification (b) Les pays et les régions ont la capacité d'utiliser des outils de gestion des écosystèmes (c) Renforcement des capacités des pays et régions à réaligner leurs programmes environnementaux et le financement pour lutter contre la dégradation des services écosystémiques prioritaires retenus et leurs résultats connexes;

(ii) **Sous-programme 1: Les changements climatiques dans ses réalisations escomptées** (d) l'augmentation des investissements vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation, le changement d'utilisation des terres et la foresterie et de ses ***produits connexes 1-4***

(iii) **Sous-programme 4: Gouvernance du système des Nations Unies réalisations attendues dans l'environnement** (a), en respectant le mandat de chaque entité, se rend compte progressivement des synergies et démontre une plus grande cohérence dans les processus décisionnels internationaux relatifs à l'environnement, y compris celles en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement (b) Renforcement de la capacité des États à s'acquitter de leurs obligations environnementales et à atteindre leurs buts, cibles et objectifs prioritaires environnementaux à travers les lois et les institutions renforcées (c) les processus nationaux de développement et de programmation commune par pays des Nations Unies de plus en plus intègre la durabilité environnementale dans leur mise en œuvre (d) l'amélioration d'accès par les acteurs nationaux et internationaux pour une science raisonnable et de conseils politiques pour la prise de décision et leurs produits connexes; et

(iv) **Sous-programme 6**: L'efficacité des ressources et de la consommation et la production durables et de **ses réalisations escomptées** connexes (b) un investissement accru dans les méthodes de production industrielles efficace, propre et sûre à travers les politiques publiques et l'action du secteur privé (c) choix des consommateurs favorise des produits de ressources plus efficaces et environnementalement viables et leurs extrants respectifs.

PARTIE III: APPROBATION/SIGNATURE PAR LE(S) POINT(S) FOCAL (AUX) OPERATIONNEL(S) ET AGENCE D'EXECUTION DE FFEM

A. MENTION D'APPROBATION DU POINT (S) FOCAL(AUX) OPERATIONNEL(S) DU FEM (S) AU NOM (S) DU GOUVERNEMENT (S): (Veuillez joindre une (des) lettre(s) d'approbation de Point (s) Focal (aux) Operationnel (s) de FEM avec ce modèle. Pour SGP, utiliser cette lettre d'approbation OFP)

NOMS	POSITION	MINISTERE	DATE (*Mois/jour/année)*
Joel J.Loumeto	Directeur Générale de l'Environnement, Point Focal Opérationnel du FEM	MINISTERE DE TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT	**03-30-2013**

15. B. CERTIFICATION D'AGENCE(S) DE FEM

Cette demande a été préparé conformément aux politiques et procédures du GEF/LDCF/SCCF/NPIF aux critères du GEF/LDCF/SCCF/NPIF pour l'identification et la préparation du projet					
Coordinateur d'Agence, Nom d'Agence	**Signature**	**DATE***(MM/dd/yyyy)*	**Personne à Contacter**	**Téléphone**	**Adresse Email**
Maryam Niamir-Fuller, Director, Bureau de Coordination FEM, PNUE, Nairobi		13 Août 2013	Adamou Bouhari Task Manger BD/LD, UNEP/DEPI/GEF	+25420762 3860	Adamou.Bouhari@unep.org

Annexe 1: Classification internationale d'aires protégées en République du Congo

N°	Désignation	Catégories UICN	Superficies (Ha)	Superficies d'extension (Ha)	Superficies présente (Ha)	Date de création	Date d'extension
1	Parc National de Nouabalé-Ndoki	II	386 592	37 278	423 870	1991	2012
2	Parc National d'Odzala- Kokoua	II	126 600	1 228 000	1 354 600	1935	1955; 2003
3	Parc National de Conkouati – Douli	II	504 950	0	504 950	1999	-
4	Parc National de Ntokou-Pikounda	II	427 200	0	427 200	En cours	-
5	Réserve de Faune de Mont – Fouari	IV	15 600	0	15 600	1956/1958	-

6	Réserve de Faune de Nyanga-north	IV	7 700	0	7 700	1958	-
7	Réserve de Faune de Tsoulou	IV	30 000	0	30 000	1963	-
8	Réserve de Faune de Léfini	IV	400 000	230 000	630 000	1951	1963
9	Réserve de Biosphere de Dimonika		136 000	0	136 000	1988	-
10	Réserve Communautaire du Lac Télé	V	438 960	0	438 960	2001	-
11	Réserve de Patte d'Oie	IV	240	- 146	94	1935	2009
12	Réserve de Chimpanzee de Tchimpounga	IV	7 000	48 526	55 526	1995	1999
13	Réserve de Faune de Lossi (Sanctuaire de Gorille)	IV	35 000	0	35 000	2001	-
14	Santuaire de Gorille de Lesio Louna	IV	44 000	129 000	173 000	1999	2009
15	Domaine de Chasse de Nyanga-Sud	IV	23 000	0	23 000	1958	-
16	Domaine de Chasse de Mont – Mavoumbou	IV	42 000	0	42 000	1958	-
17	Interet Cynegetique de Yengo-Mohali	VIII	56 000	0	56 000	?	

Annexe 2. Aires protégées existantes et proposées et les corridors dans les zones du projet

Source: Ron, T. 2011. Potential for designating Protected Areas for conservation and for identifying conservation corridors as part of the planning process of the Mayombe forest TPA. Mayombe Transfrontier Project. Prepared for the Governments of Angola, the Republic of Congo, the Democratic Republic of Congo, UNEP and IUCN. (Map prepared by Pintea, L., JGI)

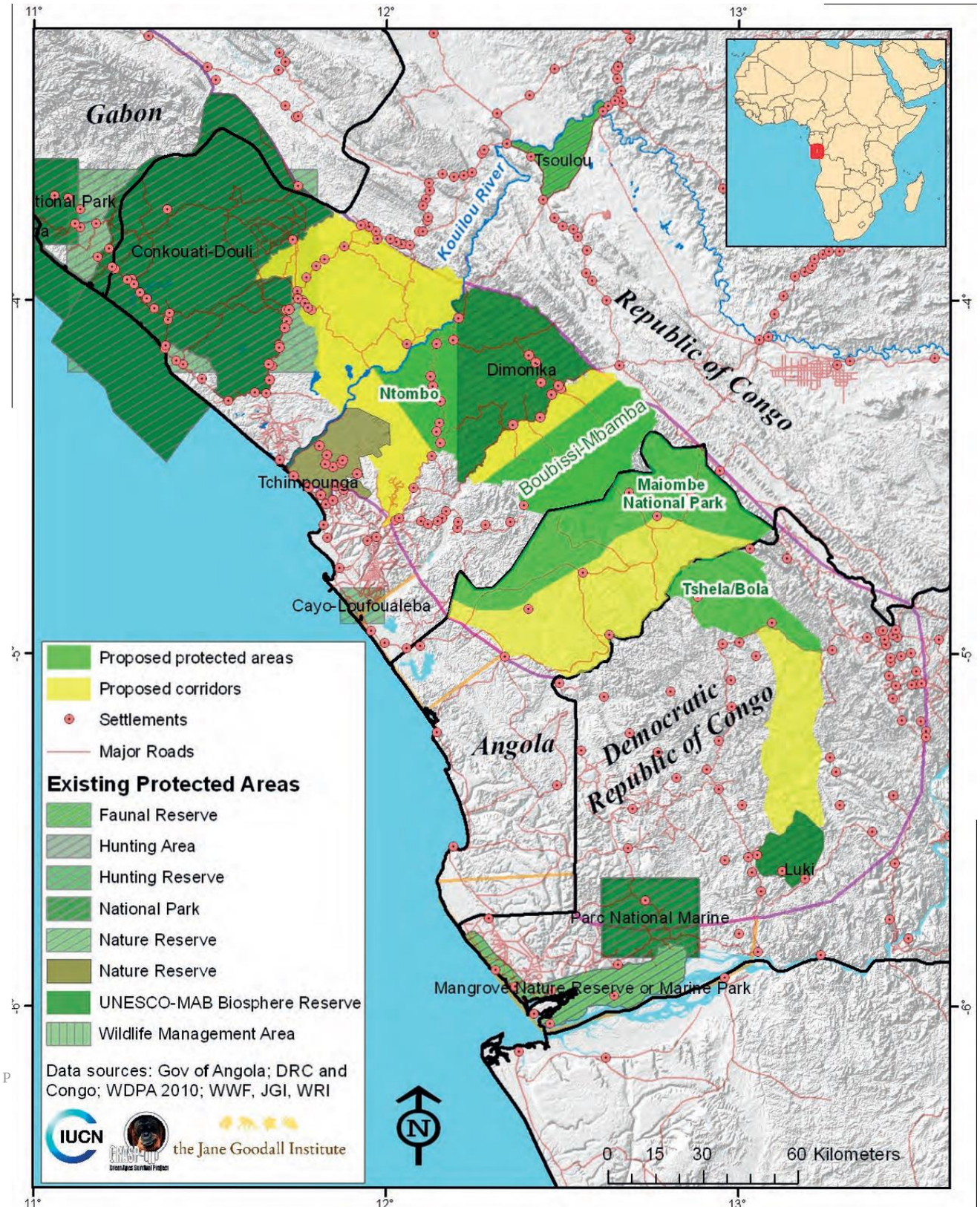
11°
12°
13°
-4°
-5°
-6°
Gabon
Tsoulou
Kouilou River
Conkouati-Douli
Republic of Congo
Dimonika
Ntombo
Boubissi-Mbamba
Tchimpounga
Maiombe National Park
Tshela/Bola
Cayo-Loufoualeba
Angola
Democratic Republic of Congo
Luki
Parc National Marine
Mangrove Nature Reserve or Marine Park
Proposed protected areas
Proposed corridors
Settlements
Major Roads
Existing Protected Areas
Faunal Reserve
Hunting Area
Hunting Reserve
National Park
Nature Reserve
Nature Reserve
UNESCO-MAB Biosphere Reserve
Wildlife Management Area
Data sources: Gov of Angola; DRC and Congo; WDPA 2010; WWF, JGI, WRI
IUCN
the Jane Goodall Institute
N
0 15 30 60 Kilometers